

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 326

présenté par  
Mme Kuster

-----

**AVANT L'ARTICLE PREMIER**À l'intitulé du titre I<sup>er</sup>, supprimer les mots :

« nationale de la cohésion »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de pure forme vise à empêcher qu'un nouvel acronyme vienne s'ajouter à la liste déjà interminable de ceux des agences et autres offices déjà en place (ANRU, ADEME, EPARECA, etc.), au détriment de la lisibilité des politiques publiques. L'« Agence des territoires », qui devra d'ailleurs coordonner l'action d'un certain nombre des structures précitées, apparaît comme une dénomination nettement plus appropriée.